

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 496

28 février 2013

SOMMAIRE

4 C	23774	Luxbueren S.A.	23791
Am Stadtpark GP II S.à r.l.	23797	Malawi S.A.	23795
Associação dos Angolanos e Guineenses no Luxemburgo	23762	Malawi S.A.	23808
Association Angola-Events	23762	MARIS Consultancy S.à r.l.	23794
Dennemeyer & Co S.à r.l.	23776	MBT Luxembourg S.à r.l.	23794
DH Services Luxembourg S.à r.l.	23780	Mercurio Solar S.à r.l.	23764
EEE 5 S.à r.l.	23774	Metrum S.A.	23792
Ernee Gestion S.A.	23775	MGO S.A.	23792
Ernster S.à r.l.	23780	MH Concept S.à r.l.	23792
Ernst & Young	23789	Mika Holding S.à r.l.	23793
Ernst & Young Business Advisory Services	23775	Milleknapp S.à r.l.	23793
Ernst & Young Services S.A.	23780	Misou Invest S.A.	23791
Espace Urbain S.A.	23780	MMFA S.A.	23775
Estée Lauder S.à r.l.	23775	Mondorf Investments S.A.	23793
Euro Quality System International	23789	Mora S.A., SPF	23792
Fiduciaire Gerd Heinzius S.à r.l.	23788	MR Transports S.à r.l.	23793
Fuerstenberg Capital International S.à r.l.	23788	Multinational Automated Clearing House S.à r.l.	23795
Get Real Estate International S.A.	23764	MVS Holding S.A.	23794
Green Park S.à r.l.	23797	Nanna II S.C.A.	23776
Ikano Fund Management S.A.	23808	Novalex S.C.A., SPF	23796
Inter Fund Management S.A.	23808	OB Finlux S.à r.l.	23796
Italiano Nuovo S.à r.l.	23762	Oil Finance, SA SPF	23795
JSA International Holdings S.à r.l.	23770	Opti-Invest Sàrl	23796
Konifair Investments SPF S.à r.l.	23770	Proactif-Lux S.à r.l.	23788
Leudelange Fund	23790	Proactif S.à r.l.	23788
Lexion SA	23790	SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A.	23797
Lexion SA	23789	Spirit and Wine	23770
Lexion SA	23790	Tudor Immo S.A.	23796
LUSHTV	23791	Varicom S.A.	23789
Lusonia Services S.A.-SPF	23791	Washington Investment Luxembourg S.à r.l.	23796
		Wazo	23762

**Association Angola-Events, Association sans but lucratif,
(anc. Associação dos Angolanos e Guineenses no Luxemburgo).**

Siège social: L-1922 Luxembourg, 24, rue auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg F 7.968.

MODIFICATIONS SUIVANT:

- **Art. 1^{er}**. L'association porte la dénomination (ASSOCIATION ANGOLA-EVENTS) association sans but lucratif. Elle a son siège à 24 Rue Auguste Laval L-1922 Luxembourg.

Luxembourg, le 21/01/13.

Référence de publication: 2013013445/12.

(130015367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Wazo, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 157.533.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013430/10.

(130015190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Italiano Nuovo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 17, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.428.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Peppuccio GIUDICE, gérant de société, né au Luxembourg à Ettelbruck le 21 mai 1962, demeurant au 16, rue Lehberg, L-9124 Schieren.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par la présente.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration, d'un café-brasserie et glacier.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "ITALIANO NUOVO S.à r.l.".

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par

Peppuccio GIUDICE, prénommé	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eddy FORNER, gérant de société, né en Italie à Pederoba le 2 février 1975, demeurant au 17, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

2. - Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Peppuccio GIUDICE, gérant de société, né au Luxembourg à Ettelbruck le 21 mai 1962, demeurant au 16, rue Lehberg, L-9124 Schieren,

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointes des gérants.

3. - L'adresse de la société est fixée à L-2163 Luxembourg, 17, avenue Monterey.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signe: P. GIUDICE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1011. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010949/86.

(130012056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Get Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.686.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 21 janvier 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur B de la société:

- Monsieur Stéphane WEYDERS, demeurant professionnellement au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide par ailleurs de nommer, au poste d'administrateur B de la Société:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2016.

3) L'Assemblée décide de nommer au poste de président du conseil d'administration de la société, en accord avec l'article 7 des statuts, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à l'expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2016:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting (RCS Luxembourg B 102.188), ayant son siège social au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide de nommer, au poste de commissaire aux comptes:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505),

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2016.

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GET REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013010871/32.

(130012383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Mercurio Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.484.

—
In the year two thousand twelve, on the eleventh day of December,

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited, a company incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 05650157 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Mercurio Solar S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 10 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 August 2008 number 2016 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.484 (the "Company"). The articles of

incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 18 March 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 May 2010 number 962.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to one hundred and forty-seven thousand five hundred euro (EUR 147,500.-).

2 To issue twenty-five (25) new class A shares, twenty-five (25) new class B shares, twenty-five (25) new class C shares, twenty-five (25) new class D shares, twenty-five (25) new class E shares, twenty (20) new class F shares, twenty (20) new class G shares, twenty (20) new class H shares, twenty (20) new class I shares, and twenty (20) new class J shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

3 To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares together with a share premium in the aggregate amount of two hundred two thousand five hundred euro (EUR 202,500.-), which shall not be attached to a specific class of shares and shall be at the free disposal of the Company, by a contribution in kind.

4 To amend article 6, paragraphs 1 and 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) to one hundred and forty-seven thousand five hundred euro (EUR 147,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue twenty-five (25) new class A shares, twenty-five (25) new class B shares, twenty-five (25) new class C shares, twenty-five (25) new class D shares, twenty-five (25) new class E shares, twenty (20) new class F shares, twenty (20) new class G shares, twenty (20) new class H shares, twenty (20) new class I shares, and twenty (20) new class J shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for the twenty-five (25) new class A shares, twenty-five (25) new class B shares, twenty-five (25) new class C shares, twenty-five (25) new class D shares, twenty-five (25) new class E shares, twenty (20) new class F shares, twenty (20) new class G shares, twenty (20) new class H shares, twenty (20) new class I shares, and twenty (20) new class J shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for such new shares together with the payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred two thousand five hundred euro (EUR 202,500.-), which shall not be attached to a specific class of shares and shall be at the free disposal of the Company, by a contribution in kind consisting of a receivable in the total amount of two hundred twenty-five thousand euro (EUR 225,000.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to twenty-five (25) new class A shares, twenty-five (25) new class B shares, twenty-five (25) new class C shares, twenty-five (25) new class D shares, twenty-five (25) new class E shares, twenty (20) new class F shares, twenty (20) new class G shares, twenty (20) new class H shares, twenty (20) new class I shares, and twenty (20) new class J shares, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to be issued with a total share premium of two hundred two thousand five hundred euro (EUR 202,500.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to approve the above subscription and payment.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 6, paragraphs 1 and 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

As a consequence article 6, paragraphs 1 and 2 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred forty-seven thousand five hundred euro (EUR 147,500.-), represented by one thousand four hundred seventy-five (1,475) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which divided into:

- One hundred fifty (150) class A shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred fifty (150) class B shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred fifty (150) class C shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred fifty (150) class D shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred fifty (150) class E shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred forty-five (145) class F shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred forty-five (145) class G shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred forty-five (145) class H shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred forty-five (145) class I shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- One hundred forty-five (145) class J shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meanings set forth below:

"Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.

"Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.

"Class C Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.

"Class D Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.

"Class E Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.

"Class F Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.

"Class G Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.

"Class H Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.

"Class I Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class I Shares of the Company.

"Class J Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class J Shares of the Company.

"Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class C Shares" means Class C Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class D Shares" means Class D Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class E Shares" means Class E Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class F Shares" means Class F Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class G Shares" means Class G Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class H Shares" means Class H Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class I Shares" means Class I Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company.

"Class J Shares" means Class J Shares of a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each in the share capital of the Company."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour de décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

HgCapital Renewables (Nominees) Limited, une société immatriculée en Grande-Bretagne, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom et immatriculée sous le numéro 05650157 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Mercurio Solar S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 août 2008 sous le numéro 2016 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.484 (la «Société»). Les statuts ont pour la dernière fois été modifiés par acte notarié en date du 18 mars 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2010 sous le numéro 962.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500.-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 147.500.-).

2. Emission de vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie D, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie E, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie F, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie G, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie H, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie I et vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent deux mille cinq cents euros (EUR 202.500.-), qui ne sera pas allouée à une catégorie de parts sociales particulière et restera à la libre disposition de la Société, par un apport en nature.

4. Modification de l'article 6, alinéas 1 et 2 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500.-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 147.500.-).

Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie D, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie E, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie F, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie G, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie H, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie I et vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Souscription - Libération

L'Associé a déclaré souscrire les vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie D, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie E, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie F, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie G, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie H, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie I et vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent deux mille cinq cents euros (EUR 202.500,-), qui ne sera pas allouée à une catégorie de parts sociales particulière et restera à la libre disposition de la Société, par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport par l'Associé a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie A, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie B, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie C, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie D, vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales de catégorie E, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie F, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie G, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie H, vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie I et vingt (20) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) à émettre avec une prime d'émission totale de deux cent deux mille cinq cents euros (EUR 202.500,-).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'approuver les souscription et paiement qui précèdent.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la modification de l'article 6, alinéas 1 et 2 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 6 alinéas, 1 et 2 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 147.500,-) représenté par mille quatre cent soixante-quinze (1.475) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, divisé en:

- Cent cinquante (150) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent cinquante (150) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent cinquante (150) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent cinquante (150) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent cinquante (150) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent quarante-cinq (145) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent quarante-cinq (145) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Cent quarante-cinq (145) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent quarante-cinq (145) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Cent quarante-cinq (145) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

«Associé de Classe A» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.

«Associé de Classe B» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.

«Associé de Classe C» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.

«Associé de Classe D» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.

«Associé de Classe E» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.

«Associé de Classe F» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.

«Associé de Classe G» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.

«Associé de Classe H» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H.

«Associé de Classe I» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I.

«Associé de Classe J» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe J.

«Parts Sociales de Classe A» signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe B» signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe C» signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe D» signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe E» signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe F» signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe G» signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe H» signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe I» signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.

«Parts Sociales de Classe J» signifie les Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, dans le capital de la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2012. REM/2012/1637. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011036/292.

(130012049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Konifair Investments SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013126/10.

(130015458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

JSA International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.390,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.516.

Extrait des résolutions du gérant unique

En date du 11 janvier 2013, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de l'ancienne adresse 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013013112/16.

(130015297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Spirit and Wine, Société Anonyme.

Siège social: L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.
R.C.S. Luxembourg B 174.382.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Jérôme OROFINO, sales manager, demeurant à F-75015 Paris, 4, Square Léon Guillot.
- 2) La société anonyme «EUROK S.A.», ayant son siège social à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.935,
ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Madame Michèle OROFINO, directeur, demeurant à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.
- 3) La société de droit de Hong-Kong «KI ONE COMPANY Ltd», ayant son siège social à Hong Kong (S.A.R.), Room 504, 5th Floor, Opulent Building, 402-6 Hennessy Road, Wan Chai,
ici représentée aux fins des présentes par Madame Michèle OROFINO, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 décembre 2012, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SPIRIT AND WINE».

Art. 2. Le siège social est établi à Howald.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la représentation commerciale de produits, de biens ou de services;
- le négoce en gros et de détail dans tous secteurs d'activités, y compris dans le secteur HORECA, de boissons effervescentes, alcoolisées ou non, de vins pétillants ou non, de spiritueux et de produits d'épicerie fine ainsi que de leurs sous-produits et accessoires nécessaires à leur consommation ou dégustation;
- la prise de participation, la création, la recherche, le développement, l'acquisition, l'exploitation, la fabrication, la commercialisation, la vente, l'importation, l'exportation de toutes formes de conditionnements, flacons, pots, tubes, dosettes, en verrerie, de tous volumes, vides ou garnis et plus particulièrement la mise en conditionnement et la commercialisation de tous produits alimentaires, boissons, alcools ou épices;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, licences, dessins, idéogrammes, marques commerciales ou autres;
- la prestation d'assistance et de services à toutes personnes et entreprises, dans les domaines du marketing, de la vente, de l'import et de l'export, liés à la représentation commerciale et au négoce.

Elle peut s'intéresser par voie de création, de participation ou de fusion, dans des entreprises de toute nature, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financière se rattachant directement ou indirectement à son objet et susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations. Les convocations peuvent être faites par lettres ou par mails.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, mail, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un des administrateurs-délégués.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 16.00 heures. La convocation peut être faite par lettre ou par mail.

Si la date de l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle peut être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20 Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

2) Exceptionnellement, les deux premiers administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les quatre cents (400) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jérôme OROFINO, préqualifié, cent soixante actions	160
2. La société «EUROK S.A.», préqualifiée, cent vingt actions	120
3. La société «KI ONE COMPANY Ltd», préqualifiée, cent vingt actions	120
TOTAL: QUATRE CENTS ACTIONS	400

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de dix mille euros (€ 10.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Madame Michèle OROFINO, directeur, née à Aix-en-Provence (France), le 9 décembre 1944, demeurant à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

b) Monsieur Jean-Jacques JAPHET, administrateur de société, né à Paris (France) le 27 avril 1956, demeurant à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

c) Monsieur Jérôme OROFINO, sales manager, né à Aix-en-Provence (France) le 16 janvier 1986, demeurant à F-75015 Paris, 4, Square Léon Guillot.

Madame Michèle OROFINO et Monsieur Jean-Jacques JAPHET, préqualifiés sub a) et b), sont nommés administrateurs-délégués, chacun d'eux avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme «H.R.T. REVISION S.A.», ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 51.238.

3) Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) Le siège de la société est fixé à L-1867 Howald, 18, rue Ferdinand Kuhn.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé J. OROFINO, M. OROFINO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 2012. Relation: CAP/2012/5056. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 janvier 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013010593/190.

(130011413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

EEE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.091.700,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.814.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de Classe A de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013012914/16.

(130014649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

4 C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 152.661.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Charles-Auguste THIRY, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 5 janvier 1969, demeurant à B-6747 Châtillon, 36, rue devant la Croix, ici représenté par Madame Camille BRACONNIER, employée, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "4 C", ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 152.661, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1179 du 5 juin 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2013, le siège social vers L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Camille BRACONNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011282/38.

(130012822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Ernee Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 88.463.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERNEE GESTION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013012924/11.

(130015692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Estée Lauder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.364.800,00.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 101.019.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 762 du 24 juillet 2004.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Estée Lauder S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013012898/15.

(130015443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013012896/12.

(130014939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

MMFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.209.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 mai 2012

Septième résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à effet du 10 mai 2012, de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, comme Président du Conseil d'Administration et ratifie cette décision. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MMFA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013012410/16.

(130014302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Denmeyer & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 21.880.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Daniel Diwo.

Référence de publication: 2013012878/10.

(130015315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Nanna II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.889.

In the year two thousand and twelve, on fourteenth of December,

before us Maître Marc Loesch notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Nanna II S.C.A, a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 26 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2567 of 22 October 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.889 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of the undersigned notary dated 29 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 10.05 a.m. by Me Marc Frantz, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Fabien Morelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me May N'Diaye, lawyer, residing in professionally Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and one thousand two hundred euro (EUR 701,200.-) to seven hundred eleven thousand two hundred euro (EUR 711,200.-).

2 To issue one million (1,000,000) new class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new class A shares, with payment of a share premium in a total amount of two million six hundred seventy thousand euro (EUR 2,670,000.-) by Saltri II LuxCo S.a r.l. and to accept payment in full for such new class A shares by a contribution in kind.

4 To amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred and one thousand two hundred euro (EUR 701,200.-) to seven hundred eleven thousand two hundred euro (EUR 711,200.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one million (1,000,000) new class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Saltri II LuxCo S.a r.l., a company, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on December 13, 2012, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one million (1,000,000) new class A shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, together with the payment of a share premium in the aggregate amount of two million six hundred seventy thousand euro (EUR 2,670,000.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of 26,232 shares of Karelia-Upofloor Oy, a company organized under the laws of Finland, having its registered office at Post Box 1765, FIN-70421, Kuopio, Finland, and registered with the Finnish Trade Register 1034286-4 (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of two million six hundred eighty thousand euro (EUR 2,680,000).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, and signed by Werner Weynand on 13 December 2012, wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The Subscriber produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 1,000,000 A shares with a nominal value of EUR 0.01 each to be issued with total related share premium of EUR 2,670,000, hence total consideration amounting to EUR 2,680,000. The Report will remain attached to the present deed."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot one million (1,000,000) new class A shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at seven hundred eleven thousand two hundred euro (EUR 711,200.-) divided into thirty-seven million six hundred nine thousand (37,609,000) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) (the "Class A Shareholders") in representation of its/their limited partnership interest in the Company, one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner(s) (associé(s) commandité(s)) (the "Class B Shareholders"), in representation of its/their unlimited interest in the Company and thirty-three million five hundred ten thousand (33,510,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) in representation of its/their limited partnership interest in the Company (the "MRPS Shareholders"). Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.25 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nanna II S.C.A, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2567 du 22 Octobre 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162.889 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.05 heures sous la présidence de Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître May N'Diaye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix mille euro (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent un mille deux cents euros (EUR 701.200,-) à sept cent onze mille deux cents euros (EUR 711.200,-).

2 Emission d'un million (1.000.000) nouvelles actions de catégorie A, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions de catégorie A, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux million six cent soixante-dix mille euros (EUR 2.670.000,-) par Saltri II LuxCo S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions de catégorie A.

4 Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de dix mille euro (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent un mille deux cents euros (EUR 701.200,-) à sept cent onze mille deux cents euros (EUR 711.200,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre un million (1.000.000) nouvelles actions de catégorie A, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Saltri II LuxCo S.à r.l., une société ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire les un million (1.000.000) de nouvelles actions de catégorie A, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 2.670.000,-) et libérer intégralement ces actions souscrites par un apport en nature consistant en 26.232 actions de Karelia-Upofloor Oy, une société régie par le droit finlandais, ayant son siège social à Post Box 1765, FIN-70421, Kuopio, Finlande, immatriculée au Registre des Sociétés Finlandais 1034286-4 (l'«Apport en Nature»).

L'Apport représente un montant total de deux millions six cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.680.000,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, et signé par Werner Weynand en date du 13 décembre 2012, dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le Souscripteur a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de 1.000.000 actions de catégorie A, d'une valeur nominale de EUR 0,01, à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 2.670.000, d'où un apport totale s'élevant à EUR 2.680.000. Le rapport restera annexé aux présentes.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les un million (1.000.000) nouvelles actions de catégorie A au souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis est fixé à sept cent onze mille deux cents euros (EUR 711.200,-), représenté par trente-sept million six cent neuf mille (37,609,000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie A») en représentation de son (leur) engagement limité dans la Société et mille (1.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par les associés-commandités (les «Actionnaires de Catégorie B»), en représentation de son (leur) engagement illimité dans la Société et trente-trois million cinq cent dix mille (33.510.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les «APOR»), qui doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) en représentation de son (leur) engagement limité dans la Société (les «Actionnaires APOR»). Chaque action a une valeur nominale d'un centime d'euro.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.25 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, F. Morelli, M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012, REM/2012/1690. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011072/206.

(130012085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Ernster S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 29.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012931/10.

(130014736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Espace Urbain S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 41.732.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-4020 DIFFERDANGE, 50, rue Metzkiimmert à

L-4021 Differdange, 10, place du Marché

Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Differdange, le 23 janvier 2013.

Les actionnaires

Référence de publication: 2013012933/15.

(130014794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013012928/12.

(130014937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

DH Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.266.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DH Services Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166266, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 December 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 587 page 28146 on 6 March 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph

Wagner, notary, residing in Sanem, of 7 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 10.30 a.m. by Me Katia Gauzès, maître en droit, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and scrutineer Mr Olivier Yau, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro to US Dollars by applying the exchange rate of EUR 1 = USD 1.296 and consequently approves that the subscribed capital of the Company shall amount to sixteen thousand two hundred United States Dollars (USD 16,200).

2 To fix the nominal value of the shares at one United States Dollar (USD 1) and consequently approve that the share capital of the Company is divided into sixteen thousand two hundred (16,200) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

3 To create two new classes of shares, namely the class A ordinary shares having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under item 6 of the present agenda, and the class C preference shares having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under item 6 of the present agenda.

4 To convert the existing sixteen thousand two hundred (16,200) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, into eleven thousand (11,000) class A ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and five thousand two hundred (5,200) class C preference shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

5 To issue, three thousand eight hundred (3,800) new class C preference shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, having the same rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under item 6 of the present agenda and to accept subscription for these new class C preference shares by DH C-Holdings, and to accept full payment in cash for these new class C preference shares.

6 To amend article 5, 15 and 16 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

7 To appoint Vinay Kumar, Oliver Frey, Glenn Fischer, Russell Hammond and Andrew Claerhout as A Managers of the Company as from this general meeting and to appoint Knut Michelberger and Roar Isaksen as A Managers of the Company effective as at 00:01 on 29 December 2012. In each case these manager appointments are for an unlimited amount of time.

8 To close the Company's current financial year on 30 September 2012 and to change the financial year of the Company to henceforth commence on 1 October of each year and end on the last day of September of the following year.

9 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro to US Dollars by applying the exchange rate as of EUR 1 = USD 1.296 and consequently approves that the subscribed capital of the Company shall amount to sixteen thousand two hundred United States Dollars (USD 16,200,-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to fix the nominal value of the shares at one United States Dollar (USD 1) and consequently approve that the share capital of the Company is divided into sixteen thousand two hundred (16,200) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to create two new classes of shares, namely the class A ordinary shares having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under the sixth resolution and the class C preference shares having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under the sixth resolution.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to convert the existing sixteen thousand two hundred (16,200) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, into eleven thousand (11,000) class A ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under the sixth resolution and five thousand two hundred (5,200) class C preference shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under the sixth resolution.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital by an amount of three thousand eight hundred United States Dollars (USD 3,800.-) so as to raise it from its present amount of sixteen thousand two hundred United States Dollars (USD 16,200.-) up to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) by the issue of three thousand eight hundred (3,800) new class C preference shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under the sixth resolution.

Subscription - Payment

Thereupon appeared DH C-Holdings, a Cayman incorporated company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 (the "Subscriber"), represented by Me Katia Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 22 December 2012, which proxy, signed by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for three thousand eight hundred (3,800) class C preference shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each having the rights and privileges ascribed thereto as described in the articles of incorporation of the Company following the amendment of the latter as referred to under the sixth resolution and to fully pay in cash for these shares by contribution in cash of three thousand eight hundred United States dollars (USD 3,800).

The amount of three thousand eight hundred United States dollars (USD 3,800) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the three thousand eight hundred (3,800) new class C ordinary shares according to the above mentioned subscription.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders, including from now on the Subscriber, resolves to amend articles 5, 15 and 16 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, which is divided into:

(i) Eleven thousand (11,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up;

(ii) Nine thousand (9,000) class C preference shares (the "Class C Preference Shares"), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and which entitle to the Profit Entitlement as defined in article 15 below, all subscribed and fully paid up;

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the

payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall only benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid or to which the relevant share premium has been allocated, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve."

" Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) each Class C Preference Share shall be entitled to a preferential dividend in an amount of zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of such share in the event that a dividend is declared (the "Profit Entitlement"); and

(ii) any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to the Class A Ordinary Shares.

15.4. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

" Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the subscription monies paid on their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of Class A Ordinary Shares, it being understood however that each Class C Preference Share will upon liquidation entitle to the subscription monies paid on such shares only in accordance with (ii) above."

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint, effective as from this general meeting:

- Mr. Vinay Kumar, born on 9 March 1978, in New York, United States of America, with professional address at 666 Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103 as Class A Manager of the Company, for an unlimited period of time;

- Mr. Oliver Frey, born on 28 April 1967, in Stuttgart-Bad Cannstatt, Germany, with professional address at 666 Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103 as Class A Manager of the Company, for an unlimited period of time;

- Mr. Glenn Fischer, born on 22 September 1950, in New York, United States of America, with professional address at 666 Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103 as Class A Manager of the Company, for an unlimited period of time;

- Mr. Russell Hammond, born on 8 October 1971, in Ottawa, Canada, with professional address at 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5 as Class A Manager of the Company, for an unlimited period of time;

- Mr. Andrew Claerhout, born on 5 July 1971, in Kitchener, Ontario, Canada, with professional address at 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5 as Class A Manager of the Company, for an unlimited period of time;

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint, effective as at 00:01 on 29 December 2012:

- Mr. Knut Michelberger, born on 2 February 1948, in Wuppertal, Germany, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Manager of the Company, for an unlimited period of time;

- Mr. Roar Isaksen, born on 7 June 1954, in Skien Norge (Norway), with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Manager of the Company, for an unlimited period of time.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to close the Company's current financial year on 30 September 2012 and to change the financial year of the Company to henceforth commence on 1 October of each year and end on the last day of September of the following year.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 13.1 so as to henceforth read as follows:

" **13.1.** The financial year begins on the first (1) of October and ends on the thirtieth (30) of September of the following year."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.45 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société DH Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.266, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mars 2012, sous le numéro 587 page 28146 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 7 décembre 2012, sans que la modification n'ait encore été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale a été déclarée ouverte à 10.30h sous la présidence de Me Katia Gauzès, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Me Olivier Yau, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Changement de la devise du capital souscrit qui sera convertie de l'Euro au Dollar US par application du taux de change de EUR 1 = USD 1,296 et approbation du nouveau montant du capital social de seize mille deux cents dollars US (USD 16,200).

2 Fixation de la valeur nominale des parts sociales à un dollar US (USD 1) et approbation par conséquent de la division du capital social en seize mille deux cents (16,200) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune.

3 Création de deux nouvelles catégories de parts sociales: les parts sociales ordinaires de catégorie A et les parts sociales de préférence de catégorie C qui confèrent les droits et privilèges décrits dans les dispositions des statuts des statuts telles qu'elles seront modifiées dans le sixième point de l'ordre du jour.

4 Conversion des seize mille deux cents (16,200) parts sociales ordinaires existantes d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune en onze mille 11,000 parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune et cinq mille deux cents (5,200) parts sociales de préférence de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune.

5 Emission de trois mille huit cents (3,800) nouvelles parts sociales de préférence de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, conférant les droits et privilèges identiques à ceux décrits dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés par le sixième point de l'ordre du jour et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales de préférence de catégorie C par DH C-Holdings qui procédera à leur libération intégrale contre un paiement en numéraire pour ces nouvelles parts sociales de préférence de catégorie C.

6 Modification des articles 5, 15 et 16 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour.

7 Nomination de Vinay Kumar, Oliver Frey, Glenn Fischer, Russell Hammond, Andrew Claerhout en tant que gérants de catégorie A à compter de la date de réunion de l'assemblée générale et nomination de Knut Michelberger et Roar Isaksen en tant que gérants de catégorie A de la Société à compter du 29 décembre 2012 à 00:01. Dans chaque cas, la nomination des gérants est pour une durée illimitée;

8 La clôture du présent exercice social de la Société au 30 septembre 2012 et de changer l'exercice social afin qu'il commence le 1^{er} octobre de chaque année et qu'il se termine le dernier jour de septembre de l'année suivante.

9 Divers.

(i) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(ii) Resteront également annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné.

(iii) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés approuve le changement de devise du capital social souscrit, converti de l'Euro au Dollar US par application du taux de change EUR 1 = USD 1,296 et approuve le nouveau montant du capital social seize mille deux cents dollars US (USD 16.200,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés approuve la fixation de la valeur nominale des parts sociales à un dollar US (USD 1) et approuve par conséquent la division du capital social en seize mille deux cents (16.200) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés approuve la création de deux nouvelles catégories de parts sociales; les parts sociales ordinaires de catégorie A et les parts sociales de préférence de catégorie C qui confèrent les droits et privilèges décrits dans les dispositions des statuts telles que modifiées par la sixième résolution.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir les seize mille deux cents (16.200) parts sociales ordinaires existantes d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune en onze mille (11.000) parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, conférant les droits et privilèges décrits dans les dispositions des statuts telles que modifiées par la sixième résolution et cinq mille deux cents (5.200) parts sociales de préférence de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, conférant les droits et privilèges décrits dans les dispositions des statuts telles que modifiées par la sixième résolution.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille huit cents dollars US (USD 3.800,-), pour le porter de son montant actuel de seize mille deux cents dollars US (USD 16.200,-) à vingt mille dollars US (USD 20.000,-) par l'émission de trois mille huit cents (3.800) nouvelles parts sociales de préférence de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, conférant les droits et privilèges décrits dans les dispositions des statuts telles que modifiées par la sixième résolution.

Souscription - Paiement

A comparu DH C-Holdings, une société ayant son siège social au PO Box 309, Uglund House, KY1-1104, Illes Caimans (le "Souscripteur"), représentée M^e Katia Gauzès, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2012

et signée par les comparants et le notaire soussigné qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Souscripteur déclare souscrire trois mille huit cents (3.800) nouvelles parts sociales de préférence de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune et de procéder à leur libération intégrale contre un paiement en numéraire de trois mille huit cents dollars US (USD 3.800).

Le montant de trois mille huit cents dollars US (USD 3.800) est dès à présent à la disposition de la Société tel qu'il l'a été constaté par le notaire soussigné.

L'assemblée générale des associés accepte ladite souscription et son paiement et approuve l'allocation des trois mille huit cents (3.800) nouvelles parts sociales de préférence de catégorie C au Souscripteur.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés modifie les articles 5, 15 et 16 des statuts de la Société dans ces termes:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, divisé en:

(i) onze mille (11.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts sociales Ordinaires de Catégorie A"), d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

(ii) neuf mille (9.000) parts sociales de préférence de catégorie C (les "Parts sociales de Préférence de Catégorie C"), d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1) chacune et donnant un droit au Droit aux Bénéfices tel que défini à l'article 15 ci-dessous, toutes souscrites et entièrement libérées;

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une décision des associés adoptée dans les conditions nécessaires pour une modification des Statuts.

5.3. Parallèlement au capital souscrit, il est possible d'ouvrir un compte destiné à recueillir les primes d'émissions payées en complément de la valeur nominale des parts sociales. Le montant versé sur ce compte peut être utilisé pour financer tout rachat de parts sociales par la société, pour réaliser des distributions au profit des associés (y compris lors de la liquidation de la Société), à condition que ces rachats ou distributions bénéficient uniquement aux parts sociales pour lesquelles une prime d'émission a été versée ou à celles pour lesquelles les dites primes d'émissions ont été allouées. Le montant peut également être destiné à compenser les pertes occasionnées ou être réaffecté à la réserve légale."

" Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices annuels de la Société doivent être affectés à la réserve légale. Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être requise, dès que et aussi longtemps que le montant de la Réserve Légale atteint dix pourcent (10%) du capital souscrit.

15.2. Une fois l'affectation à la réserve légale effectuée, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation des bénéfices restants; elle peut les distribuer aux associés, les affecter en partie ou en totalité à une autre réserve ou les reporter sur l'exercice suivant sous respect des conditions légales applicables.

15.3. Pour chaque distribution de dividendes, le montant distribué doit suivre un ordre de priorité spécifique tel que:

(i) Chaque part sociale de préférence de catégorie C donne droit à un dividende préférentiel d'un montant de zéro virgule un pourcent (0,1%) de la de la valeur nominale d'une telle part sociale à chaque fois qu'une telle distribution de dividende a lieu (le «Droit aux Bénéfices»); et

(ii) Tout montant restant après l'allocation du Droit aux Bénéfices doit être distribué en totalité aux associés détenteurs de parts sociales de catégorie A.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment à conditions de respecter les dispositions suivantes:

(i) le conseil de gérance doit dresser des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires laissent apparaître des bénéfices et autres réserves suffisants en vue d'effectuer une distribution (primes d'émission incluses), étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes est prise par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date d'établissement des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la société."

" Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés prise dans la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, qui sera(ont) en charge de la liquidation et détermine leur nombre, le cadre de leurs

pouvoirs et l'étendue de leur rémunération. A moins qu'il n'en soit décidé autrement par les associés, le(les) liquidateur(s) ont tous les pouvoirs pour liquider les actifs de Société et payer ses dettes.

16.2. Le boni de liquidation restant après la liquidation et le remboursement des dettes est distribué aux associés dans cet ordre de priorité:

- (i) premièrement, aux créanciers sociaux (par paiement direct ou par la provision du montant du paiement);
 - (ii) deuxièmement, aux associés pour le remboursement du prix de souscription de leurs parts sociales dans la société;
- et
- (iii) troisièmement, aux détenteurs de parts sociales de catégorie A, sachant cependant que chaque part sociale de préférence de catégorie C ne donnera droit qu'à son prix de souscription à la liquidation, conformément à ce qui est prévu dans le (ii) ci-dessus."

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés nomme, avec effet immédiat à compter de la date de tenue de cette l'assemblée:

- M. Vinay Kumar, né le 9 mars 1978, à Alabama, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement à 666 Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103 en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, et ce pour une durée illimitée;
- M. Oliver Frey, né le 28 avril 1967, à Stuttgart-Bad Cannstatt, Allemagne, domicilié professionnellement à 666 Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103 en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, et ce pour une durée illimitée;
- M. Glenn Fischer, né le 22 septembre 1950, à New York, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement à 666 Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103 en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, et ce pour une durée illimitée;
- M. Russell Hammond, né le 8 octobre 1971, à Ottawa, Canada, domicilié professionnellement à 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5 en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, et ce pour une durée illimitée;
- M. Andrew Claerhout, né le 5 juillet 1971, à Kitchener, Ontario, Canada, domicilié professionnellement à 5650 Yonge Street, Toronto, Ontario, M2M 4H5 en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, et ce pour une durée illimitée.

L'assemblée générale extraordinaire des associés nomme, avec effet à compter du 29 décembre 2012 à 00:01:

- M. Knut Michelberger, né le 2 février 1948, à Wuppertal, Allemagne, domicilié professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société, et ce pour une durée illimitée;
- M. Roar Isaksen, né le 7 juin 1954, à Skien Norge, Norvège, domicilié professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société, et ce pour une durée illimitée.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de clôturer le présent exercice social de la Société au 30 septembre 2012 et de changer l'exercice social afin qu'il commence le 1^{er} octobre de chaque année et qu'il se termine le dernier jour de septembre de l'année suivante.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 13.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le premier (1) octobre et se termine le trente (30) septembre de l'année suivante.».

Dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à EUR 2.000,-.

L'ordre du jour étant clos, l'Assemblée est levée à 10.45h.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé par le notaire soussigné à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, dont le prénom, le nom, l'état civil et le lieu de résidence est connu par le notaire soussigné; le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZES, O. YAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/645. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012143/395.

(130014354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Fiduciaire Gerd Heinzius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.421.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012955/10.

(130014911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Fuerstenberg Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013012958/11.

(130015191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**Proactif-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Proactif S.à r.l.).**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 90.598.

L'an deux mille treize, le trois janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur François GEORGES, Directeur, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34 A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lequel comparant, a exposé ce qui suit:

En date du 28 novembre 2012, le notaire instrumentant a reçu sous le numéro 2452/2012 de son répertoire, un acte de la société FORUM PROACTIF S.à r.l., ayant son siège social à L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90598, contenant entre autres la modification de la dénomination de ladite société en PROACTIF S.à r.l.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté l'indisponibilité de la dénomination PROACTIF S.à r.l. et propose de compléter cette dénomination par «LUX».

Par la présente, le comparant, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de la procuration sous seing privé, demeurée annexée audit acte du 28 novembre 2012, requiert la rectification de l'article premier des statuts.

Il conviendra donc de lire l'article premier comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «PROACTIF-LUX S.à r.l.»»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2013. LAC/2013/1092. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010845/33.

(130012761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Euro Quality System International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 115.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013012900/12.

(130015322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 47.771.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 décembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013012925/12.

(130014941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Varicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013418/10.

(130015602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Lexion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.870.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19.10.2012

Sixième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK. L'Assemblée désigne à partir du 19.10.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING. L'Assemblée désigne à partir du 19.10.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEXION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013790/20.

(130015750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Lexion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.870.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEXION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013792/11.

(130015761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Lexion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.870.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16.11.2012

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEXION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013791/22.

(130015750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Leudelange Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.537.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Januar 2013

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass der Verwaltungsrat aus den folgenden Personen bestehen soll:

Herr Serge Krancenblum, Berufsadresse 412F, Route d'Esch, 2086 Luxemburg Herr Ralf Funk, Berufsadresse 8, Rue Lou Hemmer, 1748 Findel-Golf Herr Andreas Klein, Berufsadresse 8, Rue Lou Hemmer, 1748 Findel-Golf.

Herr Serge Krancenblum soll weiterhin den Vorsitz des Verwaltungsrates übernehmen.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Januar 2014 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer 2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 30. September 2013 endet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im Januar 2013.

Leudelange Fund

Référence de publication: 2013013783/21.

(130015716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

LUSHTV, Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 20.

R.C.S. Luxembourg B 140.049.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2012

- la démission en tant que commissaire aux comptes de la société Klinengo S.A. ayant son siège social au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.836 est acceptée.

- Monsieur Pascal De Graeve, né le 18 décembre 1969 à Arlon, demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en son remplacement en tant que commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018

Certifié sincère et conforme

Lushtv S.A.

Référence de publication: 2013013797/16.

(130016128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Lusonia Services S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.600.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013798/10.

(130016094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Luxbueren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 73.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013013799/11.

(130015823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Misou Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.575.

Extrait des décisions portant à publication de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24 janvier 2013

L'Assemblée a décidé:

- d'accepter la démission de Stéphane BIVER de ses fonctions d'administrateur de la Société.
- de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société, Thomas PAILLARDON, employé privé, né à Le Chesnay (France), le 4 août 1984, résidant professionnellement L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013013833/17.

(130015839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

MGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 151.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013826/10.

(130016444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

MH Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6190 Gonderange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013827/10.

(130016445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Metrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 58.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013825/10.

(130015742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.659.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 15 janvier 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société PACBO EUROPE Administration et Conseil

Société à responsabilité limitée

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Patrice CROCHET

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme
J. WINANDY / K. LOZIE
Président / Administrateur

Référence de publication: 2013013839/24.

(130015812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Mondorf Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.024.

Le bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013013837/14.

(130015736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Milleknapp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9772 Troine, Maison 89.

R.C.S. Luxembourg B 135.433.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013832/10.

(130016403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

MR Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 112, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 158.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013842/10.

(130016160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Mika Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.709.

Conformément à la cession des parts sociales du 6 décembre 2012, la société LUXROYAL MANAGEMENT S.A., avec adresse au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a vendu 20 000 parts sociales détenues dans la Société, à Soneo Management Limited, avec adresse au The Bahamas Financial Centre, Shirley and Charlotte Streets, P.O. Box N-3023, Nassau, Bahamas, enregistré au Registrar General of the Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 165282 B.

Le nouvel associé de la Société est Soneo Management Limited, et la cession des parts sociales, a été reportée sur le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Mika Holding S.à r.l.
Représenté par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2013013812/20.

(130015955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

MBT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.048.

En date du 16 janvier 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Guido Willi Anton Heck, de son poste de gérant B, avec effet immédiat.
- Changement de mandat pour Manacor (Luxembourg) S.A., qui devient gérant B de la Société et non plus gérant A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MBT Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant B

Référence de publication: 2013013823/15.

(130016019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

MARIS Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6212 Consdorf, 67, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 159.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013822/10.

(130016232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

MVS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 158.742.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 décembre 2012 au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Reno Maurizio TONELLI de sa fonction d'administrateur et de président du conseil d'administration, et Monsieur Pierre LENTZ de sa fonction d'administrateur, et de nommer en leur remplacement les administrateurs suivants pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, né le 6 janvier 1982 à Mirano (VE), Italie et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Alessandro CUSUMANO, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (NO), Italie, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Madame Valentina BIANCHI MARZOLI, administrateur, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'assemblée générale décide de révoquer la société AUDIEX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes, et de nommer en son remplacement la société suivante, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

- ELDEK S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.814, commissaire aux comptes.

Siège social:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013844/29.

(130016272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 11 Décembre 2012, que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2012.

Par conséquent le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Guy Sochovsky
- Monsieur Artur Michalczyk

Il résulte de la même résolution de l'associé unique de la Société, que le mandat d'Ernst&Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013843/24.

(130016376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Malawi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.349.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de votre société MALAWI S.A. inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B140 349.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Fays Eric.

Référence de publication: 2013013820/10.

(130016395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Oil Finance, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.429.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 18 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son administrateur-délégué Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174.073.

La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son administrateur-délégué Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013013860/20.

(130016190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Novalex S.C.A., SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.817.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013855/10.

(130016147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

OB Finlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OB FINLUX S.à r.l.

Référence de publication: 2013013859/10.

(130016031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Opti-Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 145.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013867/10.

(130016449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Washington Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.998.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65803 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014014/10.

(130016206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Tudor Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.485.

Le bilan au 31.10.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.
 Pour ordre
 EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
 Boîte Postale 1307
 L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013013993/14.

(130015738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

**Green Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. Am Stadtpark GP II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
 R.C.S. Luxembourg B 161.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.
 Bouchra Akhertous
 Mandataire

Référence de publication: 2013013007/12.

(130015667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 162.488.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Seventeen Rue du Nord S.C.A., having its registered office at 17, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg ("Memorial"), on 6 October 2011 Number 2386.

The meeting is presided by Dr Pierre-Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKE, private employee, professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, that the 4 shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 270,000.- Euros (two hundred seventy thousand euro) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 40,000.- (forty thousand euro) to EUR 310,000.- (three hundred ten thousand euro) by the creation and issue of 27 (twenty-seven) new Ordinary Shares with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand euro) each by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholders have against the company and to which they therefore renounce;

(b) Subscription of the new 27 (twenty-seven) Ordinary Shares by contribution in kind of EUR 270,000.- (two hundred seventy thousand euro) consisting of claims that the relevant new shareholders have against the Company and to which they therefore renounce;

(c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowering and authorizing Dr Pierre-Alexandre DELAGARDELLE to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

(d) Miscellaneous.

IV. - After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First Resolution

The extraordinary general shareholders meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 270,000.- Euro (two hundred seventy thousand euro) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euros) to EUR 310,000.- (three hundred ten thousand euro) by the creation and issue of 27 (twenty-seven) new Ordinary Shares with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) each, by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholders have against the company and to which they therefore renounce.

Second Resolution: Subscription and Payment

The extraordinary general shareholders meeting resolves to accept the subscription by:

(i) Mr Eric VAN DE KERKHOVE, residing in 2, rue de Crécy, L-1364, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(ii) Asyris S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg, the Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg ("R.C.S.") under number B 88274,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(iii) Mr Luc WEITZEL, residing in 36, rue J.B Fresez, L-1542, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(iv) Mr Philippe BRUNETON, professionally residing in 51, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(v) Mr John PSAILA, residing in 17, rue de Blaschette, L-6196, Eisenborn, Grand Duchy of Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy

of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(vi) Mr Martin FLAUNET, residing 7, rue de la Poste, F-57100, Thionville, France,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(vii) Level Advisory S.à.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf L-2220, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 141975,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(viii) Compagnie Financière de Capellen S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 89F, Parc d'Activités Capelle-Pafebruch, L-8308, Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B162708,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(ix) Lam Schaus and Partners S.C., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume, L-2522, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number E 4514,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(x) Mr Olivier HERRY, residing in 55, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xi) Mr Philippe LENGES, residing in 34, rue Léon Castilhen, B-6700, Arlon, Belgium,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xii) Mr Marc BAERTZ, residing in 11, rue Dicks, L-6944, Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been

certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xiii) KNEIP Management S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 32319,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one new Ordinary Share as indicated above.

(xiv) Mr Norbert BECKER, residing in 40, rue des Genêts, L-8131, Bridel, Grand Duchy of Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xv) I.T. Attitude S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue des Trois Cantons, L-8352, Dalhem, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 95574,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xvi) Mr Ulrich JAEGER, residing in 29, Cité Bourschterbach, L-9029, Warken, Grand Duchy of Luxembourg, of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xvii) Mr Georges DEITZ, residing in 11, rue des Dahlias, L-1411, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xviii) Banque Internationale à Luxembourg, a company incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 6.307,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xix) ECVV Business Solutions S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Allée Marconi, L-2120, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B161886,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xx) Mr Christian MITCHELL, residing in 6, rue d'ltzig, L-5852 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xxi) ML Business Solutions S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B161888,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xxii) Mr Georges KRATZENBERG, residing in 14, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xxiii) Mr Paul GRAFF, residing in 14 rue Siggy vu letzebuerg, L-1933 Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xxiv) SAVALMO SPF S.A, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 102, Boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Registered with the R.C.S. under number B 45473,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xxv) Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerce S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg. Registered with the R.C.S. under number B 59.741,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the

Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xxvi) MAS Luxembourg S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Registered with the R.C.S. under number B 91.999,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above.

(xxvii) Patrick ZURSTRASSEN, professionally residing in 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

of one (1) new Ordinary Share with a par value of EUR 10.000,- (ten thousand Euro) which is fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the relevant new shareholder has against the company and to which he therefore renounces, as has been certified to the undersigned notary, such subscriber being represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, lawyer, professionally residing in 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the one (1) new Ordinary Share as indicated above. Said Contribution was confirmed by a report of the Réviseur d'entreprise agréé BDO signed by Mr. Daniel Croisé on 3rd October 2012, saying: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 270,000.- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Third resolution

The extraordinary general shareholders meeting RESOLVES to amend Article 5 "Corporate Capital" paragraph one (1) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect the share capital increase decided pursuant to the preceding resolution as follows:

" Art. 5. Corporate capital.

5.1 The capital of the Company is three hundred ten thousand Euro (EUR 310,000.-), represented by one (1) "Management Share" - share subscribed by the unlimited shareholder (the holder of such Management Share shall hereinafter be referred to as "Management Shareholder" or "General Partner") with a par value of ten thousand Euro (EUR 10,000.-), and thirty (30) "Ordinary Shares" shares subscribed by the "Ordinary Shareholder(s)" of the Company, the amount of these Ordinary Shares is three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) with a nominal value of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) (together with the Management Share, the "Shares").

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes Dr Pierre-Alexandre DELAGARDELLE to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société en commandite par actions Seventeen Rue du Nord S.C.A, ayant son siège social au 17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 Juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg Numéro 2386 du 6 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Dr. Pierre-Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 3, rue Thomas Edison à L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présent ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signés ne variateur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4 (quatre) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Les Actionnaires déclarent avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

(a) Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 270.000,- EUR (deux cent soixante-dix mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR (quarante mille euros) à 310.000,- EUR (trois cent dix mille euros) par la création et l'émission de 27 (vingt-sept) nouvelles actions d'une valeur nominale de 10.000,- EUR (dix mille euros) chacune par apport en nature, consistant en des créances que les nouveaux actionnaires respectifs ont envers la société et auxquelles ils décident, par conséquent, de renoncer.

(b) Souscription des 27 (vingt-sept) nouvelles actions par apport en nature de 270.000,- (deux cent soixante-dix mille euros), consistant en des créances que les nouveaux actionnaires respectifs ont envers la société et auxquelles ils décident, par conséquent, de renoncer.

(c) Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à Monsieur Pierre-Alexandre DELAGARDELLE pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

(d) Divers

IV.- Après une délibération réfléchie, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 270.000,- EUR (deux cent soixante-dix mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR (quarante mille euros) à 310.000,- EUR (trois cent dix mille euros) par la création et l'émission de 27 (vingt-sept) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10.000,- (dix mille euros) chacune, par apport en nature, consistant en des créances que les nouveaux actionnaires respectifs ont envers la société et auxquelles ils décident, par conséquent, de renoncer

Seconde résolution:

Souscription et Libération

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la souscription par

(i) Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, demeurant au 2, rue de Crécy, L-1364, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une (1) nouvelle action ordinaire d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci-dessus.

(ii) Asyris S.A, une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège social au numéro 17 boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Luxembourg, au Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S.) du Luxembourg sous le numéro B88274

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(iii) Monsieur Luc WEITZEL, demeurant au 36, rue J.B Fresez, L-1542, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(iv) Monsieur Philippe BRUNETON, ayant sa résidence professionnelle au 51, rue des Aubépines, L-1145, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, a Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et déclare veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(v) Monsieur John PSAILA, demeurant au 17, rue de Blaschette, L-6196, Eisenborn, Grand-Duché of Luxembourg, d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(vi) Monsieur Martin FLAUNET, demeurant au 7, rue de la Poste, F-57100, Thionville, France,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(vii) Level Advisory S.à r.l., une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège sociale au 534 rue de Neudorf L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au R.C.S. sous le numéro B141975,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(viii) Compagnie Financière de Capellen S.à r.l., une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège social au 89F, Parc d'Activités Capelle-Pafebruch, L-8308, Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B162.708, d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(ix) Lam Schaus et Partners S.C., une société constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12 rue Guillaume, L-2522, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au R.C.S. sous le numéro E4514,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer Par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(x) Monsieur Olivier HERRY, demeurant au 55, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par

devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xi) Monsieur Philippe LENGES, demeurant au 34 rue Léon Castilhen, B-6700, Arlon, Belgique d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci-dessus.

(xii) Monsieur Marc BAERTZ, demeurant au 11, rue Dicks, L-6944, Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci-dessus.

(xiii) KNEIP Management S.A., une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichein, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. sous le numéro. B32319, d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci-dessus.

(xiv) Monsieur Norbert BECKER, demeurant au 40, rue des Genêts, L-8131, Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer certificat du notaire à l'appui. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xv) I.T. Attitude S.A., une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège social au 42, rue des Trois Cantons, L-8352, Dalhem, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B95574,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xvi) Monsieur Ulrich JAEGER, demeurant au 29, Cité Bourschterbach, L-9029, Warken, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xvii) Monsieur Georges DEITZ, demeurant au 11, rue des Dahlias, L-1411, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xviii) Banque Internationale de Luxembourg une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège social au 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 6.307

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xix) ECVV Business Solutions S.à r.l., une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B161886,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xx) Monsieur Christian MITCHELL, demeurant au 6 rue d'ltzig, L-5852 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xxi) ML Business Solutions SARL, une société constituée et régie par la législation luxembourgeois, ayant son siège officiel au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B161888, d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xxii) Monsieur Georges KRATZENBERG, 14, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci-dessus.

(xxiii) Monsieur Paul GRAFF, 14 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xxiv) SAVALMO SPF, une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège officiel au 102, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Immatriculée R.C.S. sous le numéro B 4547, d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xxv) Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerce S.A., une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège officiel au 22, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg. Immatriculée R.C.S. sous le numéro B 59.741.

d'une nouvelle action ordinaire (1), d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer, par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg- Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci- dessus.

(xxvi) MAS Luxembourg S.à r.l., une société constituée et régie par la législation luxembourgeoise, ayant son siège officiel au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Immatriculée R.C.S. sous le numéro B 91.999, d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,-Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci-dessus.

(xxvii) Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, résident professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, d'une nouvelle action ordinaire (1),

d'une valeur nominale de 10.000,- Euros, par apport en nature, consistant en des créances que le nouveau actionnaire respectif a envers la société et auquel il décide, par conséquent, de renoncer par devant le notaire soussigné. L'actionnaire sera représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au numéro 3 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le souscripteur déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société, et veut souscrire cette action pour son propre compte comme indiqué ci-dessus. Ledit apport est confirmé par un rapport du réviseur d'entreprise agréé BDO signé le 3 octobre 2012 par Monsieur Daniel Croisé qui indique dans ses conclusions que: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 270.000,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 paragraphe un (1) des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décidée suivant la première résolution.

L'article 5 paragraphe un (1) des statuts de la Société est par conséquent modifié et reformulé comme suit:

Art. 5. Capital social et Actions.

«5.1. Le capital social de la Société est de trois cent dix mille Euros (310.000,- EUR), représenté par une (1) "Action de Commandité" -action souscrite par l'actionnaire gérant commandité (le détenteur de cette Action de Commandité doit être défini ci-après comme "Actionnaire Commandité" ou "Associé Gérant Commandité"), avec une valeur nominale de dix mille Euros (EUR 10.000,-) et trente (30) "Actions Ordinaires" - actions souscrites par les "Actionnaires Commanditaires" de la Société, ces trente actions ont une valeur totale de trois cent mille euros (300.000,- Euros (ensemble avec l'Action de Commandité, les "Actions"))».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à Dr. Pierre-Alexandre DELAGARDELLE pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. A. Delagardelle, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50599. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007325/618.

(130007390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Malawi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.349.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1^{er} L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Mme Kahrien LERBS)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 12 février 2009 avec

La société MALAWI S.A.

Inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B 140 349

Avec date d'effet le 1^{er} janvier 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

M. Cornet Jean

P/o Mme Kahrien LERBS

Référence de publication: 2013013817/18.

(130015816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

**Inter Fund Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Ilano Fund Management S.A.).**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

Constituée en date du 10 septembre 1998 suivant acte reçu par Maître Gerard LECUIT, alors notaire de résidence à L - Hesperange, publié au Mémorial, Recueil Spécial n° 756 du 19 octobre 1998;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 15 janvier 2013 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

Extrait du procès verbal de réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société qui a été tenue en date du 21 janvier 2013:

«que Ole Damgaard Nielsen, ayant son domicile au B-1410 Waterloo, avenue des Sansonnets 85, né le 25 juillet 1965 in Lemvig (Danemark), a été élu président du Conseil d'Administration de la Société.

que le siège social de la Société est changé du 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg au 2, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

que la référence de la résidence de Monsieur Carlo Jansen devra être rectifié comme suit: Belgique, B-3070, Kortenberg, Achterenbergstraat 45.

que a référence de la résidence de Monsieur Jesper Nielsen devra être rectifié comme suit: 2, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013013764/27.

(130016301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.
